

# **UPRONA**

## **Parti de l'Unité pour le Progrès National**

Bujumbura, le 5 juin 2001

A Son Excellence Monsieur le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies,  
à  
New York.-

Excellence Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, au nom du Parti UPRONA et du Peuple Burundais, le présent mémorandum. Il s'agit d'un cri d'alarme lancé par le Peuple Burundais à la communauté internationale. Celle-ci, et l'ONU en particulier, doivent assumer leurs responsabilités et éviter de se laisser manipuler par le négationnisme militant du pouvoir en place dominé par les organisations racistes et génocidaires dont le lot quotidien est la violation du droit et de la morale qui ne font que faire reculer la conscience universelle.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que lors de son séjour au Burundi, la délégation du Conseil de Sécurité n'a pas daigné accorder la moindre attention aux véritables forces de paix, elles qui luttent contre le génocide, contre les organisations génocidaires, et qui, militent pour la restauration de l'Etat de droit et pour la promotion du PLUS JAMAIS CA au Burundi.

Ce mémorandum rétablit la vérité occultée sur la nature du conflit qui mine le Burundi ; fait un éclairage historique sur les responsabilités du pouvoir en place ainsi que celles de l'ONU, et, au-delà, de toute la Communauté Internationale.

Enfin le présent mémorandum, après avoir indiqué les orientations du seul plan de paix viable dans un conflit de génocide, interpelle le Conseil de Sécurité pour qu'il ne se détourne pas des missions premières de l'ONU et traite le conflit burundais conformément aux exigences du droit et de la morale.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président du Parti UPRONA,

Charles MUKASI.-

C.P.I. à :

- Madame, Monsieur le membre du Conseil de Sécurité (tous)
- Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies

Uprona

Parti de l'Unité pour le Progrès National

Mémoire adressé par le parti Uprona au Président du Conseil de Sécurité de l'O.N.U.

(juin 2001)

## Introduction

Depuis plus de quarante ans, le Peuple burundais vit dans une permanente agression par des organisations racistes et génocidaires.

A ce propos, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement interpellée parce qu'elle a été créée pour combattre le génocide et toutes les idées qui tuent, ainsi que pour promouvoir le « PLUS JAMAIS CA ». De même, cette organisation mondiale a une responsabilité historique face au drame génocidaire en cours dans la région des Grands Lacs Africains. Elle devrait s'éviter de devoir présenter de plaintifs et tardifs mea culpa comme cela fut le cas pour le Rwanda après le génocide de 1994.

## La vraie nature du conflit burundais

Le Burundi souffre d'un conflit de génocide qui vise prioritairement l'extermination des Tutsi. Dans ce conflit, des Hutu et d'autres personnes, voire des étrangers, meurent tout aussi injustement, parce qu'ils n'adhèrent pas à l'idéologie et aux pratiques génocidaires, ou parce qu'ils sont victimes des répressions, vengeances, et autres expéditions dites punitives dues à la mauvaise gestion de notre pays par des gouvernements irresponsables qui violent impunément le droit et la morale. Faut-il rappeler qu'aujourd'hui l'organisation génocidaire Frodebu est comptable de ce génocide.

Les faits auxquels nous nous référons sont la manifestation de cette idéologie d'extermination des Tutsi profondément ancrée dans la région des Grands Lacs où elle fait des ravages cycliques, de 1959 à nos jours.

Qu'on se rappelle :

1959 : avec « la Toussaint rwandaise » (1<sup>er</sup> novembre 1959) le monde entier a assisté au premier génocide contre les Tutsi dans la sous-région. Ce génocide a produit le premier réfugié africain et a été sadiquement appelé « révolution sociale ».

1963 : ce même mouvement a été relayé par ce qui a été baptisé la « Noël rwandaise » le 25 décembre 1963, date à laquelle le PARMEHUTU de Grégoire KAYIBANDA, au pouvoir à KIGALI, a massacré ou envoyé en exil des milliers de Tutsi rescapés de cet holocauste.

1965 :deux ans plus tard, le virus essaïma au Burundi et se manifesta par l'extermination des Tutsi de Bukeye-Busangana en province de Muramvya. Ce fut la naissance des premières milices racistes et génocidaires au Burundi.

1972 : le complot génocidaire orchestra une tentative de solution finale contre les Tutsi au Burundi. Le début de l'extermination a emporté beaucoup de victimes dans les provinces de Bujumbura, Bururi et Makamba. Dans les autres provinces la tentative échoua.

1973 : la même folie génocidaire ressurgit au Rwanda faisant plusieurs milliers de victimes et un nombre incalculable de réfugiés.

1988 : au Burundi dans les communes Ntega et Marangara, l'organisation raciste et génocidaire Palipehutu créée au Rwanda et entretenue par le régime génocidaire du dictateur rwandais Juvénal Habyalimana extermina pratiquement la totalité des Tutsi dans les deux communes.

1991 : au Rwanda eut lieu l'extermination des Bagogwe.

1991 : la même année, en novembre au Burundi, la gangrène génocidaire refit surface à Bujumbura et à Cibitoke sous la houlette du même Palipehutu.

De 1993 à ce jour : sous la couverture d'une pseudo démocratisation, la folie génocidaire fait des ravages sous l'encadrement de l'organisation raciste et génocidaire Frodebu qui a investi toutes les structures de l'Etat. Voici ce qu'en dit avec lucidité Jean-Paul GOUTEUX :

*« Ce modèle d'un génocide silencieux au Burundi occulté par la communauté internationale qui se focalisait sur la mort du Président a été une incitation majeure pour réaliser le génocide de 1994 au Rwanda » (Jean-Paul GOUTEUX, « Un génocide secret d'Etat, la France et le Rwanda 1990-1997 » Editions Sociales, Mars 1998, page 121).*

1994 : au Rwanda, plus d'un million de Tutsi furent sauvagement exterminés.

La logique génocidaire contre les Tutsi a fait tâche d'huile dans la région jusque sur tout le territoire de la RDC (ex-Zaïre) où toutes les organisations racistes et génocidaires ont constitué une coalition pour consolider la dictature génocidaire et semer la mort dans l'ensemble de la sous-région.

Aujourd'hui, les forces génocidaires de la région se sont repliées sur le Burundi devenu leur pandémonium, parce que le pouvoir en place se refuse de les nommer véritablement pour ne pas devoir leur appliquer le droit.

En clair, pendant plus de quarante ans, le génocide contre les Tutsi est perpétré de manière froide et systématique, au vu et au su de la Communauté Internationale.

Le moment est venu pour les Burundais, les peuples de la région et la Communauté Internationale toute entière de se départir de cette religion du silence, de la complicité, de la banalisation, de la falsification de l'histoire et du négationnisme

insolent, voire outrageant, qui nous emprisonnent dans une vision archaïque, honteuse, machiavélique et criminelle du jeu politique.

Le conflit burundais est donc, par nature et fondamentalement, un conflit de génocide.

Une volonté délibérée de dénaturer le conflit burundais.

Malgré l'évidence et la réalité des faits, il s'est développé tout un échafaudage de mensonges, stéréotypes forgés d'escroquerie intellectuelle, de faux modèles et, partant, de fausses solutions résultant d'une volonté de dénaturer le conflit burundais, d'occulter le génocide, éloignant ainsi toute perspective de résoudre efficacement ce conflit.

Alors que le conflit burundais est fondamentalement un conflit de génocide, le pouvoir en place ainsi que les animateurs du mouvement génocidaire sèment la confusion en mobilisant les énergies nationales et internationales autour de faux conflits appelés pour les besoins de la cause négationniste : exclusion ethnique, guerre civile, rébellion, opposition armée au pouvoir en place, minorité dominante, défense de la démocratie...

Le conflit burundais n'est pas un problème d'exclusion des Hutu par les Tutsi.

Il a été diffusé souvent que les Tutsi minoritaires dominent et oppriment la majorité Hutu.

L'organisation de la société traditionnelle ne reposait pas sur les ethnies mais sur les clans.

Dans cette société pré-coloniale, les rôles-clefs dans le fonctionnement des institutions étaient l'apanage de certains clans Hutu.

C'est l'administration coloniale qui, après avoir bouleversé l'équilibre social traditionnel (réforme administrative des années 1920 qui a chassé les Hutu et les Tutsi de l'administration au profit des Ganwa, introduit l'identification ethnique, la ségrégation ethnique dans les écoles), a lancé le slogan du seigneur Tutsi oppresseur et du serf Hutu opprimé. L'objectif poursuivi par le colonisateur était d'institutionnaliser le racisme ethnique et le génocide conformément aux idées racistes de l'époque en Europe.

Malgré ce machiavélisme colonial, les Hutu et les Tutsi mèneront ensemble la lutte pour l'indépendance.

De 1962 (date de l'indépendance) à 1972, les Hutu ont dominé toutes les institutions et structures de l'Etat.

De 1972 à 1988, à la suite du génocide de 1972 contre les Tutsi dans le sud du pays (Rumonge, Nyanza-Lac, Vugizo, Vyanda), une répression aveugle fut dirigée contre les intellectuels et étudiants Hutu dont certains survivants ont pris le chemin de l'exil. C'est la raison pour laquelle de 1972 à 1988 les Hutu ont été minoritaires au gouvernement et dans certains corps de l'Etat comme l'armée.

De 1988 à nos jours, les Hutu, en particulier les animateurs des organisations racistes et génocidaires (la plupart se retrouvent à Arusha), quadrillent le gouvernement et le parlement dont elles contrôlent de manière absolue toutes les orientations et décisions.

Le début du génocide contre les Tutsi dans la région des Grands Lacs date de la domination coloniale belge, sous la tutelle de l'ONU en 1959 au Rwanda. Ce sont l'administration et les troupes belges qui ont diligencé les opérations du génocide.

Dans la logique de l'extermination du dominant par le dominé, ce sont les Belges qui auraient dû être exterminés.

En 1965, le génocide contre les Tutsi a eu lieu alors que toutes les institutions et structures de l'Etat étaient dominées par des Hutu. En 1972, l'armée et la gendarmerie étaient dominées par des Hutu. De 1993 à nos jours, le génocide se commet au grand jour alors que des Hutu dominent et contrôlent les institutions et les structures de l'Etat.

Le génocide n'est pas généré par la domination d'un groupe par un autre. C'est une affaire d'idéologie, sinon les banquiers et autres industriels qui dominent les pauvres, les blancs qui dominent et exploitent les Arabes, les métis, les Indiens et les noirs, les riches qui dominent et exploitent les pauvres... devraient être exterminés par les groupes exploités.

L'armée et la magistrature ne seraient pas accessibles aux Hutu. Au Burundi, il n'y a pas de loi interdisant aux Hutu l'accès à l'armée. La réalité est que l'armée burundaise n'est pas monoethnique. Il y a des circonstances historiques qui ont fait que, depuis 1972, les Hutu soient minoritaires au sein de ces corps :

La répression contre le génocide de 1972 fut aveugle, maladroite et coupable.

L'exclusion ethniste et régionaliste sous les régimes Bagaza, Buyoya fut pratiquée.

Des campagnes du Frodebu et du Palipehutu sous le régime Ntibantunganya, destinées à empêcher le Hutu de se faire enrôler dans l'armée pour nourrir la propagande raciste et génocidaire du Frodebu furent menées.

Il n'y a pas de guerre civile au Burundi

Il n'y a pas de guerre civile entre les Hutu et les Tutsi. Depuis 1965 à nos jours, des milices sont créées et entretenues dans l'objectif d'exterminer les Tutsi.

Les différentes réactions appelées répressions ou vendetta n'ont jamais constitué des batailles rangées entre les Hutu et les Tutsi.

L'harmonie qui caractérise depuis toujours le peuple burundais n'est perturbée que lorsque les organisations racistes et génocidaires lancent à leurs milices des mots d'ordre d'extermination. Même au plus fort de ces tragédies, l'on n'a jamais observé une confrontation entre les Hutu et les Tutsi. S'il y avait guerre civile entre les Hutu et les Tutsi, la chasse à l'homme serait permanente.

Il n'y a pas de rébellion au Burundi

Ce qu'on appelle « bandes armées » ou « rébellion » contre le pouvoir en place ne sont que des milices racistes et génocidaires du Frodebu majoritaire au Gouvernement (70%) et à l'Assemblée Nationale (85%) et qui contrôle toutes les orientations et toutes les décisions dans le pays.

Par conséquent, le Frodebu ne fait pas de rébellion, ses milices ont été dressées pour exterminer les Tutsi et tous ceux qui s'opposent à l'idéologie et aux pratiques génocidaires.

Le Frodebu et ses différentes milices ne sont pas dans l'opposition

Le processus dit de paix est fondamentalement bâti sur une contre-vérité qui dit que le pouvoir en place négocie avec une rébellion qui combat ce même pouvoir. En réalité, comme nous venons de le démontrer, il n'y a pas de rébellion au Burundi.

Ce qu'on appelle négociation n'est rien d'autre qu'un nombrilisme où le pouvoir Buyoya-Frodebu parlemente avec lui-même pour rester à la tête du pays malgré un bilan catastrophique.

Pour les mêmes raisons que celles citées ci-haut, le Frodebu et ses milices ne peuvent pas être en opposition contre leur propre pouvoir.

Il faut noter qu'il n'y a aucune différence idéologique ou philosophique entre le Frodebu, le CNND/FDD (une création du Frodebu), le PALIPEHUTU, le FNL, les INTERAHAMWE, les ex-FAR etc... Des textes d'accord pour une action commune ont été signés entre ces différentes organisations et ont été rendus publics. On y reviendra.

N'a-t-on pas par ailleurs souvent entendu les différents hérauts du régime en place déclarer, non par lapsus, que le « gouvernement a abandonné l'option de la victoire militaire au profit du dialogue et la négociation avec la rébellion » ? Il ne pourrait en être autrement car combattre les milices génocidaires équivaldrait pour ce gouvernement à se saborder.

Il ne s'agit pas non plus d'une lutte pour la défense de la démocratie

Le Frodebu aurait commis le génocide des Tutsi parce que Melchior Ndadaye, un Président Hutu, a été assassiné.

Tout comme la répression aveugle et condamnable de 1972 contre l'élite Hutu ne peut pas être justifiée par le génocide commis à la même époque contre les Tutsi, le

génocide de 1993 à nos jours ne peut pas être justifié par l'assassinat d'un président fût-il « démocratiquement élu ».

Il est établi que le génocide de 1993 avait été planifié longtemps avant l'assassinat de Ndadaye ; celui-ci avait été programmé comme prétexte déclencheur du génocide en prélude à ce qui se passa au Rwanda six mois plus tard.

En 1959 et 1994 au Rwanda, au Burundi en 1965, 1971, 1972, 1988, 1991, le génocide a été commis sans qu'il y ait eu assassinat de président Hutu « démocratiquement élu ».

Le conflit burundais est un conflit de génocide ; mais, cela fait plus de quarante ans qu'on n'ose pas appeler les choses par leur véritable nom, ce qui empêche d'appliquer à ce conflit la médication appropriée.

Pour sauver le Frodebu, on tente de dire qu'il n'y aurait qu'une responsabilité individuelle

Certes, tous les Hutu ne sont pas génocidaires. Mais l'organisation Frodebu a encadré l'exécution du génocide. Sa responsabilité est totale. Voici ce que Jean-Paul GOUTEUX écrit à propos de ce comportement négationniste :

*« La principale préoccupation « morale » de nombre de bonnes âmes semble être celle de libérer les dizaines de milliers de prisonniers décrétés a priori innocents comme s'il s'agissait d'une affaire de droit privé et que le génocide n'avait pas eu lieu. Chaque suspect est certes présumé innocent à titre individuel tant qu'il n'a pas été condamné. Mais on sait également que des milliers de personnes ont effectivement adhéré à un crime collectif qui a bel et bien eu lieu. Il ne peut y avoir de présomption d'absence de crime contre l'humanité. Or l'effusion morale se conjure souvent avec un juridisme pointilleux selon lequel il ne faudrait détecter que des responsabilités individuelles comme s'il s'agissait d'une série de braquages ou de crimes passionnels. Aucune idéologie, aucun parti, aucun Etat, aucune force politique ne serait coupable. Constaté la réalité de la planification et de la justification inlassable d'une politique d'extermination serait faire de ce génocide un fond de commerce ». (op. cit. page 15-16).*

Ce négationnisme fustigé par l'auteur est en contradiction avec le principe fondateur de l'ONU, c'est-à-dire la promotion du « plus jamais ça » qui s'inscrit en faux contre la négociation avec les organisations génocidaires.

Coalition des milices et des régimes génocidaires dans la région des grands lacs africains.

La logique génocidaire du Frodebu et du CNDD-FDD s'étend au-delà du Burundi.

Des accords de coopération et de fusion ont été conclus et mis en application par les organisations génocidaires FRODEBU / CNDD / FDD, PALIPEHUTU / FNL, EX-FAR, ALIR.

Le 22/5/1995, à BUKAVU, le CNDD/FDD représenté par NYANGOMA Léonard a signé un accord de coopération avec les ex-FAR de HABYALIMANA et les INTERAHAMWE représentés par le Général-Major BIZIMUNGU Augustin, Commandant et Chef d'Etat-Major des FAR.

Le 21/5/1997, à CIBITOKÉ, le PALIPEHUTU/FNL, représenté par NIBAYUBAHE Sylvestre et RWASA Agathon, a fusionné avec les ex-FAR de HABYALIMANA (camp KAGOMA) représentées par le S-Lt KARINGANIRE Boniface grâce à l'initiative et au rôle de facilitation de RUTAYISIRE Athanase.

Le rapport de l'ONU (S/1988/777) adressé au Président du Conseil de Sécurité par le Secrétaire Général de l'ONU Kofi A. ANNAN le 18 août 1998, confirme à l'opinion mondiale qu'il est établi sans équivoque que les partenaires privilégiés du pouvoir en place au sein des institutions burundaises collaborent formellement avec les ex-FAR pour asseoir dans la région des régimes génocidaires.

« La Commission a indiqué qu'elle était convaincue qu'il existait à l'époque (octobre 1996) un lien étroit entre les anciennes forces gouvernementales rwandaises et le conseil national burundais pour la défense de la démocratie (CNDD) ainsi que l'aile militaire de celui-ci, le front pour la défense de la démocratie (FDD), en vue d'une action armée contre le Rwanda et le Burundi. Cette conviction a été renforcée encore par des documents que la Commission a obtenus depuis lors (voir appendice II dans le rapport), et qui prouvent qu'il existe une coopération très étroite entre les ex-FAR et deux des groupements rebelles burundais : le CCNDD/FDD et le Parti pour la libération du peuple Hutu (PALIPEHUTU) et son aile militaire, les Forces nationales de libération (FNL). La collaboration entre les ex-FAR et le CNDD/FDD porte sur des questions politiques et militaires. §46

Une convention de coopération (voir appendice II dans le rapport) a été signée le 22 mai 1995 à Bukavu (République démocratique du Congo), par le haut commandement des FAR et le CNDD, officialisant la coopération entre les deux parties. Elle a été signée par Léonard Nyangoma, Président du CNDD, et par le général major Augustin Bizimungu, commandant et chef d'état-major ex-FAR. Dans le préambule de ce document, les deux parties se déclarent convaincues de l'intérêt de mise en commun.

*« des moyens tant matériels que financiers et de la coordination de toutes les actions à mener en vue de s'assurer d'une victoire définitive des FAR et des FDD ».* §47

La convention énumère ensuite les mesures à prendre, les deux parties décident notamment :

« De mettre en place une commission mixte politico-militaire chargée de concevoir et d'élaborer des stratégies communes permettant d'harmoniser nos points de vue sur les problèmes politiques communs et suggérer les voies et moyens pour les résoudre ;

D'élaborer un programme commun d'éducation et de mobilisation idéologique afin de sensibiliser nos deux peuples sur les raisons et le bien-fondé de la lutte que nous menons ;

D'élaborer et mettre en place des stratégies et des mécanismes de percée diplomatiques et médiatiques afin de déjouer les campagnes de diabolisation et de globalisation nourries et entretenues par nos ennemis communs et respectifs."

Un autre accord daté du 21/05/1997 consacre « *la fusion des forces* » du PALIPEHUTU et des ex-FAR sous la dénomination « Forces Nationales de Libération » (FNL), « ainsi que la mise en commun de tous les autres moyens afin de combattre ensemble » ce que ces terroristes génocidaires appellent « ennemi commun à savoir le Mututsi et ses acolytes ».

Pour atteindre l'objectif assigné aux Forces Nationales de Libération, il a été décidé de commencer la lutte par le front burundais, et le front rwandais en deuxième lieu.

Le même rapport S/1998/777 fait état d'un autre document plus récent et qui illustre les liens entre ALIR et l'organisation génocidaire burundaise PALIPEHUTU. « Il s'agit d'une lettre à l'entête du PALIPEHUTU/FNL, adressé au Lieutenant-Colonel Nkundiye, alors commandant de l'ALIR, écrite à Buzanza (Burundi) le 20 novembre 1997 par Abbé Nyandwi... La lettre mentionne la présence de membres des ex-FAR se battant aux côtés des FNL au Burundi et qualifie un accord écrit, conclu précédemment... de « protocole d'accord de coopération entre FNL et les anciennes FAR ».

Aujourd'hui, tous ces accords sont en cours d'application au Burundi qui est devenu le repaire des organisations racistes et génocidaires de la sous-région sous le couvert de ce que le pouvoir en place appelle « *processus de paix* ».

Cela se fait au mépris des efforts de la communauté internationale en général et des pays de la sous-région en particulier, qui ont, avec les accords de LUSAKA sur le règlement du conflit en RDC (République Démocratique du Congo), condamné ces mêmes organisations, les INTERAHAMWE et les CNDD/FDD en particulier, et décidé de leur démantèlement.

La responsabilité du pouvoir Buyoya-Frodebu

Le Frodebu est coupable du crime de génocide commis du 21 octobre 1993 à nos jours. C'est ce que les Burundais vivent quotidiennement depuis cette date fatidique. C'est ce qu'a constaté l'ONU dans son rapport n°S/1996/682 dont nous repreneons les extraits les plus illustratifs :

Le Frodebu est l'auteur du génocide contre les Tutsi de 1993 à nos jours :

« La Commission estime que les éléments de preuve dont elle dispose suffisent à établir que des actes de génocide ont été perpétrés au Burundi contre la minorité tutsie le 21 octobre 1993 et les jours suivants à l'instigation et avec la participation de certains militants et responsables Hutus du FRODEBU, y compris au niveau des communes ». (§483)

Le génocide commis par le Frodebu vise prioritairement l'extermination des Tutsi :

« Les massacres de Tutsis, loin de constituer uniquement une manifestation d'hostilité de la part d'un groupe politique ou ethnique contre un autre groupe étaient une tentative d'extermination totale de l'ethnie tutsie. Les Tutsis n'ont pas été massacrés dans un accès de violence, mais systématiquement traqués.

Que l'on ait dans certains cas laissé la vie sauve à des femmes tutsies peut s'expliquer par le fait qu'au Burundi la femme ne perpétue pas l'ethnie car l'enfant appartient à l'ethnie de son père. Parfois, des Hutus ont été pris en otages en même temps que les Tutsis, mais il s'agissait uniquement de Hutus dont l'affiliation à l'UPRONA était notoire, alors que dans le cas des Tutsis l'affiliation politique était indifférente. La plupart des Hutus de l'UPRONA ont certes subi de graves sévices, mais ils n'ont pas été tués. Les dirigeants qui avaient donné le coup d'envoi des massacres ici ou là n'ont cessé, dans leur fuite, de les susciter dans les endroits qui en étaient encore épargnés ». (§481)

Le Frodebu a planifié l'extermination des Tutsi :

« ...Le massacre systématique d'hommes, de femmes et d'enfants tutsis sur les collines dans l'ensemble du pays ne saurait être mis sur le compte de réactions spontanées, simultanées, de la masse des agriculteurs hutus dirigées contre leurs voisins. Le fait – établi par les éléments de preuve recueillis – que nombre de simples agriculteurs hutus aient pris part au massacre ne peut être attribué qu'à l'incitation de leurs dirigeants et à l'exemple donné par ces derniers, dont la présence et les activités partout où des massacres ont été perpétrés sont attestées par des preuves surabondantes ». (§473)

« Quant à savoir ce qui a pu inspirer ceux qui, jusqu'au niveau local, ont été à la tête de ces massacres, la Commission estime qu'il ne faudrait pas perdre de vue l'exemple rwandais que Hutus et Tutsis burundais ne sont pas près d'oublier.

Au Rwanda, le régime Hutu en place depuis l'indépendance et au pouvoir à l'époque des événements du Burundi, avait massacré les Tutsis à plusieurs reprises. L'attitude des Hutus rwandais au pouvoir vis-à-vis des Tutsis devait s'offrir en spectacle tragique à l'opinion internationale à l'occasion du génocide perpétré l'année suivante, et dont on sait maintenant qu'il avait été mûri à l'avance. Les dirigeants du FRODEBU à tous les échelons, y compris les fondateurs de cette organisation, avaient vécu des années en exil au Rwanda après 1972. Le FRODEBU était fortement appuyé depuis sa création par le Président rwandais et son parti. Toutes choses qui ne pouvaient manquer d'influencer les responsables hutus du FRODEBU y compris au niveau local ». (§477)

« La Commission considère que, ...les éléments de preuve indirecte dont elle dispose l'autorisent à conclure que certains membres haut placés du FRODEBU avaient planifié à l'avance une riposte face à l'éventualité bien réelle d'un coup d'Etat de l'armée, que cette riposte consistait notamment à barrer les routes et à armer les Hutus, à prendre en otages des hommes et des jeunes hommes tutsis et que ce plan avait été connu d'avance de certains membres locaux du FRODEBU occupant des postes de responsabilité, y compris au niveau des communes. » (§485)

L'organisation raciste et génocidaire CNDD est une création du FRODEBU :

Il est de notoriété publique que le CNDD n'est rien d'autre qu'une coalition des organisations racistes et génocidaires en tête desquelles se trouve le FRODEBU.

Voici ce qu'en dit Monsieur Ntibantunganya Sylvestre, ancien Président de la République et du FRODEBU. Ces propos sont tirés d'un document intitulé « *Rapport synthèse de la situation au Burundi et dans la sous-région des Grands Lacs* » adressé par le concerné à Mwalimu Julius Nyerere le 09 octobre 1996 :

*« Conscient de la ruse des Tutsis, la population démocrate burundaise a opté de se ranger derrière le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) en soutenant ses efforts de récupérer le pouvoir usurpé par les putschistes et ces extrémistes Tutsis, leurs alliés et leurs poupées.*

*La Communauté internationale n'ayant pas été capable d'aider le peuple burundais seul souverain à exercer son pouvoir, et à le protéger contre les massacres perpétrés par l'armée monoethnique jusqu'à ce jour, nous n'avons d'autre choix qu'à organiser ce peuple, s'il le faut militairement, (c'est nous qui soulignons), pour tenir en échec les complots des tutsis Rwando-Burundais par le biais de leurs Etats-Majors Généraux ».*

Cette identité parentale du Frodebu et du CNDD est confirmée on ne peut plus clairement par l'ancien vice-président de l'Assemblée Nationale dominée par le Frodebu, aujourd'hui vice-président du CNDD, Monsieur Christian Sendegeya, dans une lettre adressée en janvier 1995 à Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi.

« Les bandes armées, comme ils disent, mais qu'il convient mieux d'appeler par leur véritable nom, le FDD, ne sont pas l'œuvre de M. Nyangoma ou de Sendegeya seulement. Elles sont l'œuvre de tout le bureau politique du Frodebu au mois de novembre ou décembre 1993 qui était à l'époque composée de :

MM :

Ntibantunganya Sylvestre, Président

Ngendakumana Léonce, Secrétaire Général (il est aujourd'hui Président de l'Assemblée Nationale dite de transition)

Ntaryamira Cyprien (dcd)

Ciza Bernard (dcd)

Ndayegamiye Frédéric

Ngendahayo Jean-Marie

Sendegeya Christian (moi-même).

Nyangoma Léonard à qui l'on veut endosser toutes les responsabilités n'est pas du tout le seul responsable. En tant que responsable du Département de la propagande

et de recrutement du Frodebu à la tête duquel il avait fait montre de ses qualités de mobilisateur et d'organisateur, le Bureau politique lui avait alors confié le rôle d'organiser ce qu'on appelle « les bandes armées » et qui prendront plus tard le nom des FDD.

... Le mouvement d'armement a été décidé par les hauts responsables du Parti que nous sommes (c'est nous qui soulignons) pour des raisons dont j'ai parlé. Certes, des individus se sont arrangés pour s'acheter des armes, mais c'était dans le cadre de ce mouvement et pour nous, nous considérons ça comme une cotisation, comme celles qui nous ont permis d'acheter les autres armes et munitions. N'ayant pas beaucoup d'argent, nous avons dû demander l'effort collectif de la population.

Cependant, d'autres ont eu des armes de la part des services ou des responsables du Frodebu comme ceux de la Documentation. Certes, sur le plan pénal ils sont en tort, mais c'est injuste que les hommes au pouvoir se plaisent cyniquement du sort de ces citoyens alors qu'ils sont à la base de ce sort. Ou nous comparaissons tous, Ntibantunganya y compris, ou ces gens sont relâchés » (c'est nous qui soulignons).

Ceci démontre le caractère criminel et génocidaire du parti au pouvoir depuis octobre 1993 à nos jours, le Frodebu.

Il est en effet inadmissible qu'un parti supposé avoir gagné des élections démocratiques puisse programmer l'extermination des enfants, femmes, hommes et vieillards, des citoyens qu'il est censé gouverner, comme riposte à un éventuel coup d'Etat.

Cela ressemble parfaitement à la situation décrite par G. PRUNIER pour le cas du génocide rwandais en ces termes : « *Le génocide n'est pas venu d'un Etat faible mais d'un Etat si totalitaire et puissant qu'il pouvait faire exécuter n'importe quel ordre par ses sujets y compris celui d'assassiner à grande échelle* » (G. PRUNIER, RWANDA 1959-1995, page 419).

On comprend mieux toute la signification des propos tenus par le Président Ndadaye lui-même devant les mutins putschistes les appelant à penser à leurs enfants et familles : le plan était au point.

Pierre Buyoya était parfaitement au courant

L'existence du complot visant à exterminer les Tutsi était manifestement connu de certaines personnalités haut placées avant la remise du pouvoir au Frodebu. Cela est confirmé par les confidences faites par Pierre Buyoya à Donatien Bihute qui fait le témoignage suivant :

*« Le Président Buyoya dans une autre entrevue, deux jours après l'assassinat du Président Ndadaye me déclara qu'il s'était beaucoup investi surtout après la victoire de Ndadaye pour faire comprendre aux militaires que l'assassinat éventuel du Président Ndadaye pouvait conduire à l'extermination de leurs parents vivant à l'intérieur du pays et plonger ce dernier dans une tragédie sans précédent (in "Parcours public et privé d'un burundais" édition l'Harmattan 1999, page 150).*

Sur base de ce témoignage et de bien d'autres, il se révèle que Pierre Buyoya était donc au courant de la planification du génocide et du projet d'assassinat du Président Ndadaye.

Pierre Buyoya trouve normal le génocide commis par le Frodebu contre ses compatriotes et ses électeurs.

A d'autres occasions, Pierre Buyoya a tenu des propos justifiant le génocide des Tutsi par le Frodebu. Dans son livre « Trahison des clercs et renaissance noire en Afrique » le Docteur André Birabuza s'indigne :

*« Chose plus scandaleuse, Pierre Buyoya a osé parler de « démocratie qui s'est défendue » en évoquant les massacres et affirme à qui veut l'entendre « qu'il ne se reproche de rien, que ça e l'empêche pas de dormir » ! Or à tout le moins, sa conscience devrait s'interroger sur les éventuelles erreurs de jugement, quand bien même il n'aurait pas volontairement trahi, surtout si elles ont pour conséquence un génocide et la quasi destruction d'une nation dont il avait la charge, et qu'il avait trouvée autrement plus solide à son avènement » (éditions Intore, 1994, page 45).*

Pierre Buyoya est un protecteur obstiné de l'organisation génocidaire Frodebu

Lors d'une rencontre avec le Bureau Exécutif du Comité Central et le Groupe Parlementaire de l'UPRONA, Pierre Buyoya redevenu Président de la République confirma son option de renier le combat politique de l'UPRONA contre les organisations racistes et génocidaires comme le Frodebu.

Faisant suite aux propos tenus par le Chef de l'Etat prétendant partager avec l'Uprona le projet de société unitaire et anti-génocide, une question fut posée par un participant à la réunion pour savoir la contribution du Président de la république au programme mis en avant par le Parti Uprona visant la disqualification du Frodebu coupable du génocide.

La réponse de l'ancien candidat de l'Uprona aux élections présidentielles du 1<sup>er</sup> juin 1993 fut sans équivoque : *« Je ne suis pas de ceux à qui l'on demande de combattre le Frodebu » !*

Pierre Buyoya a imposé l'institutionnalisation du racisme ethnique et du génocide

Pierre Buyoya fait la promotion d'un Etat dont le fonctionnement des institutions est basé sur les ethnies. Il s'agit d'une manœuvre hautement coupable parce que destinée à permettre aux organisations racistes et génocidaires ainsi que leurs idéologies d'investir les institutions de l'Etat burundais.

En effet, l'existence des ethnies au Burundi n'est ni une découverte ni un problème. Par contre, ce qui est à la base du conflit burundais c'est l'existence d'une idéologie raciste et génocidaire, d'organisations qui s'en inspirent, ainsi que d'un pouvoir qui les entretient.

Il y a pire, le système promu par le Régime BUYOYA-FRODEBU voudrait que seules les organisations racistes et génocidaires comme le Frodebu aient droit de cité au Burundi. En témoignent les divers partenariats avec les organisations génocidaires promus par le régime en place et les persécutions de partis et organisations qui se sont donné pour mission la lutte contre le génocide et la promotion du PLUS JAMAIS CA.

Outre que tout cela constitue un acte de mépris et d'agression à l'encontre du peuple burundais, la nation burundaise ne peut jamais être représentée ethniquement ni dans les structures de l'Etat ni nulle part ailleurs encore moins par des génocidaires et autres criminels. Cela viole gravement la « *Convention Internationale pour la Prévention et la Répression du crime de génocide* » et la « *Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* ».

Au regard de la Charte de l'Unité Nationale votée par référendum populaire le 5 février 1991, il s'agit d'un acte de haute trahison. En effet, la Charte de l'Unité Nationale dispose ce qui suit :

*« Le Burundi n'est pas une mosaïque d'ethnies ni un conglomérat de collines sans aucun rapport. Nous sommes un peuple qui communie à la même culture, qui aspire à un même bien-être et qui partage le même destin au sein d'une même et seule patrie : le Burundi.*

*Aucun régime ne peut donc prétendre construire le Burundi en s'appuyant sur les ethnies, les clans ou les régions ; pareille forme de gouvernement constituerait la négation même de la nation burundaise.*

*Par ailleurs, les idéologies divisionnistes bafouent les droits de l'homme. Nous réprouvons, aujourd'hui comme à l'avenir, les partisans de telles idéologies et les régimes qu'elles inspireraient ».* (TITRE 2, 4°)

Nous arrêtons que la présente Charte est un pacte irrévocable. Aucun régime, aucune institution, aucune loi, aucune disposition de quelque nature que ce soit n'est habilité à l'abroger ni à s'y soustraire.

La présente Charte est un pacte inviolable...

Tout Burundi, présent ou à venir, qui ira à l'encontre de la présente Charte, outre qu'il sera poursuivi conformément à la loi, il se sera rendu coupable d'un acte de trahison à l'endroit de la Nation et du peuple burundaisé ».

Pierre Buyoya persécute les personnalités et les organisations anti-génocide

En vue de promouvoir impunément ce programme immoral condamné par le droit, l'histoire et la morale, le pouvoir BUYOYA-FROEBU a inscrit au programme la persécution des personnalités et des organisations qui luttent contre le génocide et qui militent pour la promotion du PLUS JAMAIS CA ainsi que la restauration d'un Etat de droit au Burundi.

Le parti UPRONA est la cible privilégiée de ces persécutions, diabolisations, emprisonnements, tracasseries administratives et judiciaires...

D'autres organisations ayant opté pour la promotion du droit et de la morale sont vouées aux gémonies et continuent également de subir les mêmes persécutions.

#### Atteintes à la souveraineté nationale

Le régime BUYOYA-FROEBU a porté un coup cruel à la souveraineté nationale par la recolonisation de la nation burundaise, ainsi que par les atteintes graves à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat et du peuple burundais.

En effet, le Burundi a été remis sous tutelle par la volonté du régime en place : le Burundi est administré par un organe dirigé par des étrangers et chargé de veiller à l'institutionnalisation du racisme ethnique et du génocide ; c'est de la recolonisation pure et simple.

Le même régime est derrière la volonté d'imposer l'occupation du Burundi par des troupes étrangères.

Tous les actes de démobilisation orchestrés par le régime en place, au sein de l'armée nationale, de la diplomatie, dans les médias et partout ailleurs dans les structures de l'Etat sont des manœuvres destinées à laisser le champ libre aux organisations génocidaires et à leurs alliés de la région.

En effet, démobiliser l'armée burundaise alors que tous les pays de la région sont surarmés, que certains d'entre eux soutiennent ouvertement les organisations génocidaires et nourrissent des ambitions d'envahir le Burundi, au moment où le génocide se poursuit à grande échelle, cela signifie simplement neutraliser l'armée nationale ; cela s'appelle être en intelligence avec l'ennemi.

#### La responsabilité de l'ONU et de la communauté internationale

L'ONU a cautionné la négociation avec les génocidaires alors que sa mission est de réprimer ce crime contre l'humanité quelle que soit la volonté du pays victime du génocide

Alors que sa raison d'être est de rétablir la paix dans le monde en combattant le génocide, le racisme et toutes les idées qui tuent, quelle que soit la volonté des pays où ces crimes sont commis, l'ONU participe à un mouvement d'implantation des organisations racistes et génocidaires au Burundi, sous le couvert d'une entreprise coupable appelée faussement processus de paix.

Les enseignements et les pratiques génocidaires se sont installés sous l'administration belge agissant pour le compte de l'ONU.

C'est au cours des quarante ans d'administration belge pour le compte de la « Société des Nations » puis de l'ONU que les enseignements racistes et génocidaires ont été implantés dans notre pays, en prolongement des théories racistes qui dominaient l'Europe colonisatrice du 19<sup>ème</sup> siècle.

Le premier génocide en Afrique a été commis dans un pays administré par un mandataire de l'ONU.

Le début du génocide contre les Tutsi dans la région des Grands Lacs date de la domination coloniale belge, sous la tutelle de l'ONU en 1959 au Rwanda. Ce sont l'administration et les troupes belges qui ont supervisé les opérations de ce génocide. Il s'agit là d'un cas de conscience où le tuteur tue impunément son pupille.

En 1993, l'ONU a mandaté un Envoyé Spécial du Secrétaire Général, avec pour mission, de consolider l'organisation Frodebu qui était entrain de commettre le génocide.

Alors que le FRODEBU était entrain de commettre le génocide en 1993, le Secrétaire Général de l'ONU a mandaté son Représentant Spécial pour superviser le contrôle des institutions burundaises par cette organisation raciste et génocidaire. A l'époque, le prétexte était que cette organisation génocidaire avait gagné les élections de juin 1993, alors que nulle part au monde le mandat électoral ne peut se confondre avec la perpétration de crimes contre l'humanité. Pour moins que cela, des mandats électoraux ont été remis en cause et simplement annulés.

L'ONU soutient un processus contraire aux recommandations du rapport S/1996/682 qu'elle avait elle-même commandé.

La Communauté internationale, l'ONU en particulier, doit assumer ses responsabilités et éviter de se laisser manipuler par le négationnisme militant du pouvoir en place dominé par les organisations racistes et génocidaires et dont la mission reste la violation du droit et de la morale en œuvrant sans cesse au recul de la conscience universelle. Rien ne justifie donc aujourd'hui que les conclusions du rapport S/1996/682 ne soient pas d'application : *« ayant conclu que des actes de génocide ont été perpétrés contre la minorité tutsie au Burundi en octobre 1993, la Commission est d'avis qu'une compétence internationale doit s'exercer à l'égard de ces actes »*. Par son engagement dans l'accord impie d'ARUSHA, l'ONU fait la promotion de l'immunité et de l'impunité en faveur des auteurs de ce crime contre l'humanité.

En 1994, le génocide a été de nouveau commis alors que l'ONU était massivement présente au Rwanda

Au Rwanda en 1994, le génocide a de nouveau été commis alors que l'ONU y supervisait la mise en application d'un accord aussi immoral que celui d'ARUSHA burundais. Cet accord soutenait que le pouvoir génocidaire continue.

L'ONU soutient deux processus antinomiques : LUSAKA et ARUSHA, cela est source de tous les dangers

Aujourd'hui dans les pays des Grands Lacs Africains, l'ONU soutient deux processus antinomiques, l'un pour la RDC et la région, l'autre pour le Burundi. Le premier identifie, condamne et organise le démantèlement des organisations génocidaires dont les INTERAHAMWE, les ex-FAR et les CNDD/FDD ; l'autre en fait les piliers des institutions du Burundi.

L'ONU envoie un administrateur colonial dénommé DINKA pour superviser l'institutionnalisation du racisme ethnique, du génocide et des organisations génocidaires

A la tête d'une commission chargée du suivi de l'application de l'accord impie d'ARUSHA, l'ONU a mandaté son représentant pour veiller à l'institutionnalisation du racisme ethnique et du génocide, et en même temps superviser la destruction des derniers obstacles au génocide : les obstacles politiques, judiciaires et militaires.

L'ONU cautionne un processus qui contrarie la volonté universelle de combattre le génocide et de promouvoir le plus jamais ça.

Ce processus d'institutionnalisation du génocide et des organisations génocidaires est promu par le pouvoir en place en complicité avec certains fonctionnaires de l'ONU alors que le monde entier se mobilise dans des actes quotidiens de lutte contre le génocide et tous les crimes contre l'humanité, pour promouvoir le droit et la morale.

En 1999, l'Eglise catholique de France et le Vatican ont fait leur mea culpa, quoique tardif, face au génocide des juifs qu'ils n'ont pas osé combattre au regard de leur prestige et du rôle qui est le leur pour l'harmonie et la bonne marche de la société.

En 1998, le Président des Etats-Unis, Bill CLINTON, s'est rendu au Rwanda en messager du désaveu mondial contre le racisme ethnique, les idées qui tuent, l'idéologie de génocide et les organisations génocidaires.

L'Organisation des Nations Unies (ONU), son ancien Secrétaire Général Boutros Boutros GHALI, tout comme son successeur Kofi ANNAN sont confondus pour avoir couvert le génocide au Rwanda, trahissant ainsi les principes et la morale qui ont fait naître cette organisation mondiale.

En France, la classe politique et les institutions de l'Etat demandent pardon pour leurs faiblesses passées, leur manque de clairvoyance et leur complicité face au génocide des juifs dans les années 1940. Le Premier Ministre Lionel JOSPIN a précisé à l'endroit de ceux qui font mal que « *Le devoir de mémoire est une exigence républicaine* ».

Quant au Président Jacques CHIRAC, il a appelé le peuple français à « *tracer le cercle de l'inacceptable* » spécialement à l'endroit de la classe politique à qui il a demandé de savoir « *convaincre sans se renier* » face aux tentations fascistes et xénophobes.

S'agissant du terrorisme, le Président français a formulé l'orientation suivante pour les institutions françaises : « *Nous ne pouvons pas négocier avec les terroristes, nous ne parlons pas le même langage, nous ne pouvons pas nous comprendre.* »

Toujours pour un crime « moindre » par rapport au génocide, l'ancien Secrétaire d'Etat américain Madelein ALBRIGHT a appelé, en 1999, le monde entier à « *combattre à tout prix le terrorisme et à ôter toute légitimité à ceux qui le pratiquent.* »

Le Parlement français vient de prendre les devants en reconnaissant, contre l'avis du gouvernement turc, 75 ans plus tard, le génocide des Arméniens commis par les Turcs en 1915.

En matière de lutte contre le génocide, il n'est pas possible de tergiverser. La journaliste belge Madame Colette BRAECKMAN rappelle dans son livre « *Terreur africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence* » que :

« Le tribunal de Nuremberg ne s'est pas contenté de juger les nazis, il a également mis hors la loi l'idéologie dont ils se réclament. (...) Si l'Afrique demeure le continent de l'impunité, de l'irresponsabilité, le seul où l'on puisse tuer, mentir, corrompre, sans encourir la sanction, quel avenir peut-on lui prédire ?

En Europe, le Tribunal International consacré aux crimes en Ex-Yougoslavie a désigné comme coupables MLADIC et autres KARADJIC, mais il a aussi condamné le système de purification ethnique qu'ils avaient tenté de mettre en place. Il faut qu'il soit procédé aux mêmes condamnations en Afrique, car la vérité du Rwanda sera celle du Burundi, du Zaïre et demain du Cameroun, du Kenya et de tant d'autres pays où est forte la tentation de jouer sur la fibre ethnique pour conquérir ou garder le pouvoir ».

Voilà ce que pense véritablement la communauté internationale de la résolution pacifique du conflit de génocide. L'ONU n'a pas le droit de s'inscrire en faux contre ses propres principes.

Plan de paix pour la restauration de l'Etat de droit au Burundi.

Ce plan de paix a été initié par les forces de paix. Il est l'expression de la volonté de l'ensemble du peuple burundais de renouer avec le droit et la morale universelle par la restauration d'un Etat de droit au Burundi en se référant à la Charte de l'Unité Nationale, aux lois burundaises, aux conventions et pactes internationaux, en conformité avec les engagements des autres pays de la région et du reste de la Communauté internationale.

Les forces de paix qui ont initié ce plan de paix, à savoir : l'Union des Femmes Burundaises (U.F.B), l'Association de Lutte contre le Génocide (AC-CIRIMOSO), la Coalition Contre la Dictature (CCD), la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore (JRR), Puissance d'Autodéfense (PA AMASEKANYA), le Parti UPRONA, et qui sont regroupées au sein de l'Accord cadre pour la restauration d'un état de droit au Burundi », militent pour mettre en place un nouveau pouvoir et de nouvelles institutions anti-racistes et anti-génocides. Ceux-ci animeront et conduiront ce

processus pour le plus grand bonheur du peuple burundais, des peuples de la sous-région. Ainsi notre pays va renouer enfin avec la seule voie qui ne déshonore pas l'humanité : la voie du droit et de la morale.

#### Clarifications préalables

Le conflit burundais est fondamentalement un conflit de génocide.

Le racisme et le génocide ne sont pas des opinions mais des crimes contre l'humanité.

Le Frodebu est une organisation raciste et génocidaire responsable, avec les autres forces de même idéologie, du génocide perpétré contre les Tutsi d'octobre 1993 à nos jours. A ce titre, il a perdu toute légitimité électorale ou autre, et il doit être impérativement dissout.

#### Sur le plan national

Mise sur pied d'institutions anti-génocides.

Promulgation des lois d'application de la Charte de l'Unité Nationale.

Promulgation des lois de procédure sur la prévention et la répression du génocide, des crimes contre l'humanité et de la complicité avec ces crimes.

Promulgation de la loi sur la répression du négationnisme et du révisionnisme.

L'identification, la condamnation et le démantèlement des organisations racistes et génocidaires ainsi que des idéologies qui les inspirent.

L'organisation d'un débat national profond sur les principaux sujets de discorde et les dysfonctionnements majeurs de la société burundaise.

L'élaboration d'une charte de la démocratie dépouillée des idées qui tuent.

Adoption et exécution d'une politique de promotion du « PLUS JAMAIS CA ».

Réforme de la classe politique.

Mobilisation de la solidarité nationale, régionale et internationale pour lutter contre le génocide, l'immoralité et tous les autres crimes contre l'humanité.

#### Sur le plan régional

Adhésion aux accords de LUSAKA et KAMPALA sur la RDC (République Démocratique du Congo) dont l'esprit et la lettre doivent être étendus au Burundi. Le moment venu, le Burundi y apposera sa signature.

Adhésion par principe à toute initiative, accord ou engagement dont l'objectif sera de tracer le cercle de l'inacceptable dans notre région.

Sur le plan international

Adhésion aux principes de gestion des Etats démocratiques modernes, à savoir :  
« *La seule légitimité d'un Etat démocratique est d'empêcher le retour des génocides. Il s'agit d'un contrat moral entre le citoyen et l'Etat* ».

Adhésion à tous les pactes et conventions internationaux en rapport avec la lutte contre le génocide en vue de la promotion du « plus jamais ça ».

Prise en compte des conclusions pertinentes et des recommandations du rapport n° S/1996/682 de la Commission Internationale d'Enquête de l'ONU, notamment sur le génocide et les divers assassinats commis au Burundi.

Création d'un tribunal pénal international doté d'un parquet chargé d'instruire les dossiers et d'établir les responsabilités individuelles et/ou collectives. A ce propos, il est clair que lorsque l'ONU a déjà qualifié de génocide les crimes commis dans un pays donné, il n'est plus de mise de mettre en place de fallacieuses commissions dites « vérité réconciliation » ou d'autres commissions d'enquête sur « des actes déjà qualifiés de génocide ». Ces comportements négationnistes et révisionnistes sont inacceptables et à bannir.

Dénonciation des pratiques négationnistes. En cela les rapports d'Amnesty International (AI : AFR/16/0100F) de janvier 2000, et celui de Human Rights Watch (février 2000) qui dénoncent l'amnistie des auteurs du génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis au Burundi sont un témoignage précieux de la part de la Communauté internationale.

Les autres crimes contre l'humanité seront traités en conformité avec les engagements ci-haut évoqués.

Face à la coalition des forces racistes et génocidaires qui ont fait du Burundi leur sanctuaire, telle que dénoncée depuis longtemps par les forces de paix et récemment par le rapport de la commission internationale d'enquête de l'ONU N°S/1998/777, par le rapport de Human Rights Watch de février 2000, et par celui du Rapporteur Spécial des Droits de l'Homme au Burundi pour la 56<sup>ème</sup> commission de l'ONU, initiation d'une politique nationale, régionale et internationale visant à créer un *observatoire chargé de démanteler les réseaux des organisations génocidaires et éradiquer les idées qui tuent*.

L'insistance particulière portée sur la lutte contre le génocide et les organisations racistes et génocidaires se justifie par la conviction que le conflit burundais est fondamentalement un conflit de génocide et que, partant, aucun processus de paix ne peut réussir au Burundi ou dans la sous-région s'il ne résout préalablement et de manière adéquate cette équation. Les déséquilibres, les disparités et les comportements irrationnels qui caractérisent la société burundaise d'aujourd'hui sont les effets et non les causes de l'idéologie du génocide, qui fait des ravages à perte de vue.

Par ailleurs, aucune réforme dans un quelconque secteur de la vie nationale n'est envisageable s'il n'est pas entrepris une réforme de la classe politique afin de la rendre conforme aux principes du « plus jamais ça », de la morale et des normes de gestion des Etats modernes.

Aucun accord interne ou externe, basé sur un quelconque compromis avec des organisations racistes et génocidaires ne peut engager les organisations signataires de « l'accord-cadre pour la restauration d'un Etat de droit au Burundi » dont le Parti Uprona, encore moins le peuple burundais.

La contribution du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Parmi les missions essentielles assignées au Conseil de Sécurité des Nations Unies, la création « des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international » occupe une place privilégiée.

Au moment où nous lançons ce cri d'alarme, le Conseil de Sécurité des Nations Unies est en possession du rapport S/1996/682 sur le génocide au Burundi commis par le Frodebu et du rapport S/1998/777 établissant la coalition des organisations racistes et génocidaires de la sous-région, à savoir : le CNDD/FDD, les ex-FAR, les INTERAHAMWE et le PALIPEHUTU/FNL.

Ces organisations menacent gravement la paix au Burundi et dans les pays voisins.

S'il est vrai que, cyniquement parlant, les négationnistes aiment dire que la responsabilité première de lutter contre le génocide incombe aux victimes survivantes et autres rescapés de ce crime, le Conseil de Sécurité n'a ni le droit de fermer les yeux sur cette ignominie, ni celui de soutenir des régimes génocidaires et négationnistes comme celui de Bujumbura.

En attendant que le peuple burundais se dote d'un gouvernement responsable respectueux du droit et de la morale, objectif que se sont fixé les parties prenantes à l'Accord cadre pour la restauration d'un Etat de droit au Burundi, le Parti UPRONA demande au Conseil de Sécurité ce qui suit :

Reconnaître, à l'instar de la Commission internationale d'enquête sur le Burundi que « des actes de génocide ont été perpétrés par le FRODEBU contre la minorité Tutsi au Burundi en octobre 1993 » et « qu'une compétence internationale doit s'exercer à l'égard de ces actes ».

Créer pour le Burundi un Tribunal Pénal International chargé de juger les auteurs et complices du génocide perpétré par le Frodebu et ses satellites.

Dénoncer les Accords impies d'ARUSHA qui érigent en partenaires politique des partis et des milices coupables du crime de génocide.

Mobiliser la Communauté Internationale pour le démantèlement des milices, des réseaux du génocide et de toutes les idées qui tuent au Burundi et dans toute la région.

Sommer les gouvernements et les Etats membres de l'ONU qui entretiennent les organisations racistes et génocidaires comme le FRODEBU à renoncer à cette voie et contribuer à la promotion du PLUS JAMAIS CA.

Fait à Bujumbura, le 5 juin 2001

Le Président du Parti Uprona,

Charles Mukasi.-